

Dispenses

Des dispenses vers les nouveaux diplômes de l'expertise comptable sont disponibles à ce jour. Le principe de la "double chance" est préservé pour les élèves de l'Intec. Ils pourront, en effet, se présenter aux examens des diplômes de l'Intec (DGC et DSGC) ainsi qu'à ceux de l'État (DCG et DSCG).

Listes officielles des dispenses d'épreuves :

[des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves du DCG et du DSCG](#) (BO n°39 du 14 octobre 2016)

[des titres et diplômes étrangers ouvrant droit à dispenses d'épreuves du DCG et du DSCG](#) (BO n°38 du 20 octobre 2011).

Si vos diplômes ne se trouvent pas dans ces listes, ils ne vous donnent (pour l'instant) **aucune** dispense dans la filière de l'expertise comptable. Ces listes sont susceptibles d'évoluer lorsque le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche déposera de nouveaux arrêtés y intégrant d'autres diplômes. Des mises à jour seront faites sur cette page que nous vous invitons à consulter régulièrement.

✚ Cependant, peut-être répondez-vous aux conditions exigées pour [engager une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience ou des Études Supérieures \(VAE / VES\) pour le DGC et le DSGC](#) ?



Besoin d'information ?

Pour toute question d'ordre général, le service accueil-orientation de l'Intec-Paris vous répond :

les lundis, mardis, mercredis de 9h à 13h et de 14h à 17h
les jeudis en période d'inscription : de 9h à 13h et de 14h à 18h
les vendredis : de 9h à 13h (fermé l'après-midi)

Tél. : 01 40 27 25 38

@ : intec_accueil@lecnam.net

Attention ! En raison des restrictions actuelles, le service accueil-orientation de l'Intec vous accueille uniquement sur rendez-vous.

<https://intec.cnam.fr/dispenses-231100.kjsp?RH=dispen>